



Audience de la Commission sur la représentation électorale

Montréal, 12 juin 2008

Avis du Mouvement pour une démocratie nouvelle

Membres de la Commission sur la représentation électorale,

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) est un mouvement citoyen non partisan qui s'emploie à ce que le Québec dispose d'un mode de scrutin respectueux de la volonté populaire, permettant une représentation égale entre les femmes et les hommes, incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise ainsi que le pluralisme politique, et attribuant une juste place aux régions. Son rôle est d'aider la population à évaluer les propositions de modes de scrutin à la lumière de ces résultats.

Les préoccupations du MDN envers le mode de scrutin amènent ses membres à poser un regard bien particulier sur le présent exercice de révision de la carte électorale.

Le MDN ne défend pas les intérêts d'une région ou d'une circonscription en particulier, mais les intérêts démocratiques de la population québécoise dans son ensemble. En conséquence, cette présentation n'abordera donc pas les modifications à la configuration de telles ou telles circonscriptions, ni leur répartition entre les régions.

Devant la Commission sur la représentation électorale (CRE), le MDN s'attardera plutôt à des considérations démocratiques globales ainsi qu'au concept de la représentation territoriale.

En aparté, le MDN profite de l'occasion pour saluer la pertinence du rapport que le Directeur général des élections du Québec (DGE) a déposé en décembre 2007. Outre un bémol quant à la section sur la diversité ethnoculturelle qui aurait mérité d'être plus élaborée, le MDN considère que ce rapport a très bien mis en lumière les modalités qui sont nécessaires pour obtenir un effet optimal – en proportionnalité et en représentation – dans la perspective d'un mode de scrutin mixte.

Puisque le système électoral est composé d'éléments s'imbriquant les uns aux autres, la Commission a été fréquemment interpellée quant à la réforme du mode de scrutin durant cette série d'audiences. Le DGE a lui-même souvent fait mention de son rapport et de sa contribution à l'avancement de la réforme du mode de scrutin. Le MDN partage évidemment la hâte du DGE de voir le gouvernement tirer profit de ce rapport et poursuivre la réforme amorcée en instaurant un mode de scrutin donnant des résultats véritablement proportionnels.

Le grand nombre de circonscriptions en situation d'exception ou en voie de le devenir démontre qu'il devenait urgent d'arrimer la carte aux réalités et aux prévisions quant à la distribution de la population sur le territoire québécois. La révision de la carte était nécessaire pour assurer l'égalité des votes sur le plan territorial, et le MDN sait que la présente démarche a lieu selon les délais et la procédure prescrite par la Loi électorale.

La révision de la carte ne pouvait donc être retardée, mais vous comprendrez que le MDN aurait préféré participer à cet exercice en fonction d'un tout nouveau mode de scrutin. Le processus de changement est engagé, mais comme il n'est pas suffisamment achevé pour être pris en compte par la CRE, l'exercice actuel prend la forme d'une réparation partielle sur un système qui doit être réformé en profondeur. La situation serait tout autre si le gouvernement avait procédé rapidement à compter du dépôt de l'avant-projet de loi en décembre 2004, ainsi qu'après celui du rapport du DGE en décembre 2007.

Le message livré par la population lors de la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE), il y a de cela maintenant deux ans, était pourtant clair : elle refusait le statu quo et demandait un mode de scrutin véritablement porteur d'avenir, message que plus de 20 000 pétitionnaires ont encore rappelé à l'Assemblée nationale l'automne dernier.

La révision de la carte n'est donc qu'une partie du travail à faire. L'exercice ne sera complet que lorsque nous remplacerons l'actuel mode de scrutin, car à l'inégalité des votes à l'échelle territoriale s'ajoute l'inégalité des votes au niveau idéologique ainsi que les problèmes liés à la sous-représentation, dans l'enceinte parlementaire, de la diversité ethnoculturelle et des femmes. La révision de la carte ne pouvant agir sur tous ces points, il est essentiel que le processus de réforme du mode de scrutin soit mené à terme.

Pour le MDN, il s'agit ici d'assurer à chaque vote un poids égal sur le plan territorial par la révision de la carte, et à chaque vote un poids égal au niveau idéologique, par la réforme du mode de scrutin.

Par l'aspect non partisan du processus de la Commission, tout comme du rapport déposé par le DGE en décembre dernier, les présents travaux pourraient contribuer à contrebalancer le cynisme présent dans la population quant aux possibilités d'améliorer la démocratie, en rappelant l'importance de respecter l'égalité des votes. Une telle contribution rejaillirait sur l'ensemble des questions liées à la démocratie et à la pleine participation à la société.

Pour le MDN, il importe d'assurer la même égalité à toutes et à tous, et ce principe vaut autant pour la répartition de l'électorat entre les circonscriptions que pour permettre l'expression et l'exercice du pluralisme politique sur tout le territoire. Il en va de même quant à l'égalité d'accès aux postes de représentation pour servir la population dans son ensemble.

Dans le contexte d'une réforme du mode de scrutin en suspend, le message qui sera reçu par la population à la suite des travaux de la CRE prend une importance différente. Il serait en effet dommageable de mettre en application une carte, même pour un temps limité, qui ne respecterait pas l'égalité des votes. La dilution de ce principe au profit de la préservation de la proximité géographique des uns, ou du maintien du nombre actuel de sièges des autres, ne servirait pas la démocratie.

Le développement économique du Québec dans son ensemble ne peut dépendre des décisions relatives au découpage en circonscriptions. De même, le développement d'une région ne dépend pas uniquement de ce qui se vit sur son territoire, puisque ce qui se déroule dans les secteurs voisins a également des effets sur elle.

Heureusement, la vie économique et sociale ne se développe pas en vase clos, des gens travaillent dans une ville et vivent dans une autre, naissent dans une région et vieillissent dans une autre, contribuent au développement économique de commerces de proximité, mais aussi à celui d'entreprises situées à des centaines de kilomètres de là. Les activités humaines et économiques ne subissent heureusement pas le même sort que les votes, qui eux sont comptabilisés de manière étanche, ce qui occasionne les votes perdus que l'on connaît.

Il est évident que les modifications de la carte électorale ne peuvent plaire à tout le monde. À l'instar de la Commission le MDN est souvent à même de constater l'attachement aux circonscriptions et à leur territoire, de la population certes, mais probablement davantage encore des députées et députés. L'adéquation que plusieurs font entre la défense de leurs intérêts et des intérêts de leur territoire de résidence et le nombre de personnes pour les représenter à l'Assemblée nationale est parfois très chargée émotionnellement et symboliquement. Le MDN fait quotidiennement l'expérience des résistances au changement, et il est évident que les propositions de la CRE se heurtent au même phénomène et qu'une période d'adaptation devra être traversée.

En modifiant à différents degrés la configuration de 86 des 125 circonscriptions, la CRE change la donne pour beaucoup de monde. Ainsi, environ un demi-million de personnes feront désormais partie du territoire d'une circonscription qui n'est pas la leur actuellement. Des députés verront de ce fait une modification de la composition de leur électorat et devront couvrir un territoire plus ou moins grand qu'actuellement.

Devant ce changement, la population a deux choix : retomber dans le confort de vieux souliers ressemelés, ou profiter de cette mouvance en vue de prendre un certain recul critique face à la conception même du lien de représentation pour s'ouvrir à des perspectives qui ne limiteraient pas la représentation à une considération exclusivement territoriale.

Malheureusement, dans le système actuel, le fait d'accorder la prépondérance à cet aspect de la représentation a des conséquences sur le respect des choix politiques de la population de toutes les régions. Le MDN invite la CRE et la population à intégrer aux discussions sur la carte électorale un questionnement sur l'importance que notre société accorde à la représentation géographique.

Les avantages sur le développement social et économique de toutes les régions du Québec compensent-ils vraiment pour les inconvénients lorsque la représentation géographique se fait au détriment du respect du pluralisme politique ? Lorsqu'on défend la valeur de son propre vote et le respect de son choix, ne faudrait-il pas avoir le sens moral de le souhaiter aussi pour les autres ? Qui n'a pas des membres de sa famille dans deux ou trois régions différentes et même plus ? Qu'arrive-t-il du respect de leurs votes ? Qui n'a jamais changé de circonscription à la suite d'un déménagement - que ce soit ou non dans des régions différentes ? Qui n'a pas alors constaté que sa nouvelle adresse avait entraîné un vote plus ou moins respecté ? Ces considérations devraient nous permettre d'envisager plus sereinement les débats qui se poursuivront sur les limites des territoires et de les situer dans un contexte plus large, soit le respect global de la démocratie.

La population de toutes les régions du Québec doit avoir l'occasion d'exprimer son pluralisme politique et doit pouvoir obtenir le respect de ses choix, quel que soit le lieu où elle exerce son droit de vote et quel que soit le parti politique choisi.

Alors que d'autres peuvent considérer que la révision de la carte est une épreuve dont ils se passeraient volontiers, le MDN ose affirmer sa joie et sa hâte de se représenter bientôt devant vous. Ce prochain rendez-vous signifiera que la société québécoise sera en train de conclure un processus global menant à l'amélioration en profondeur de la démocratie en y mettant la touche finale, ce qui ne peut évidemment être le cas actuellement.

Pour les membres du MDN, la réforme du mode de scrutin est aussi essentielle pour la démocratie que l'élaboration d'une carte électorale équitable.

Merci de votre attention.

MercédeZ Roberge
Présidente du Mouvement pour une démocratie nouvelle

C.P. Place-Versailles, Case postale 49059, 7275, Sherbrooke Est (local 32),
Montréal QC H1N 3T6
www.democratie-nouvelle.qc.ca / info@democratie-nouvelle.qc.ca